

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 7 Mai 2020

L'an deux mille vingt, le 7 Mai à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à huit clos en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Dominique DUQUERROY,

MM : Eric VERGER, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER

Excusés ayant donné procuration : Mme Emeline POUSSARD à Mr Patrick LAFARGE, Mr Jean-Luc PLAINFOSSE à Mr Patrick LAFARGE, Mme Florence RAYMOND à Mr Eric VERGER

Excusé : Mr Sylvain CHATAGNER

Absents : Mme Nadia VINCENT, Mr Bruno GAUTIER.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 7

Ordre du jour :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Demande d'aide sociale,
- Tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021,
- DM N° 1 : Fourniture crise sanitaire,
- DM N° 2 : Atelier Zone artisanale,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14 h 00 à huit clos, en rappelant au conseil que les règles de quorum et de procuration ont été assouplies pendant la crise sanitaire : 2 pouvoirs au lieu d'un par personne et quorum au tiers des membres, procuration incluse au lieu de la moitié.

1 - Nomination d'un secrétaire de séance

Mme LACOSTE Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

2 – Demande d'aide sociale

Madame DAUNAS présente la demande d'un administré qui a un enfant handicapé. Le papa a acheté le matériel pour adapter son logement.

La MDPH va l'aider à financer une partie du matériel et demande à la commune si elle souhaite participer. En fonction de la participation de la commune, la MDPH fixera sa subvention.

La commission CCAS a étudié le dossier et est favorable à une aide.

Monsieur le Maire propose une aide de 100 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, 10 pour.

3 - Tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée de septembre 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, 10 pour, les tarifs suivants :

	Tarif Septembre 2019	Tarif Septembre 2020
Tarif repas élève	2,50 €	2,60 €
Tarif repas adulte	5,15 €	5,40 €
Tarif garderie par élève (matin)	1 €	1 €
Tarif garderie par élève (soir)	1 €	1 €

4 – DM n° 1 : Fourniture crise sanitaire

Monsieur le Maire explique qu'il a passé des commandes de masques et de gels hydroalcooliques pour équiper le personnel communal pendant la crise sanitaire. Il est donc nécessaire d'approvisionner le compte correspondant à ces achats non prévus au moment du budget.

Il propose de passer les écritures suivantes pour :

022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 5 000 €
60628	Autres fournitures non stockées	+ 5 000 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative, 10 pour.

5- DM n° 2 : Opération Atelier Zone Artisanale

Monsieur le Maire explique au Conseil que le montant des travaux d'aménagement de l'atelier de la zone artisanale a été sous-évalué lors du vote du budget, il est nécessaire de rajouter une somme à l'opération afin de payer les entre

Il propose donc de passer les écritures suivantes pour :

020	Dépenses imprévues d'investissement	- 5 000 €
2313 - 116	Constructions	+ 5 000 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative, 10 pour.

6 - Informations et questions diverses

- Le Département doit fournir un masque en tissu par habitant. La livraison est prévue le week-end du 9 Mai 2020. La distribution se fera la semaine du 11 au 14 mai à la salle des Fêtes. Les administrés vont recevoir un bon de retrait dans leur boîte aux lettres.

- Des pancartes ont été posées rue de Guitres pour interdire le stationnement des véhicules sur les bas cotés en pelouse. Cela occasionne des ornières. En cas de non-respect, des poteaux en bois seront posés.

- Monsieur le Maire explique l'organisation de la réouverture de l'école. Le protocole sanitaire sera mis en place.

Les secrétaires de mairie devront aller renforcer l'équipe municipale tous les jours aux services périscolaires. Les horaires de la Mairie devront donc être adaptées.

Jusqu'à nouvel ordre les créneaux d'ouverture de la Mairie seront les suivants :

Mardi : 9 h 30 – 11 h45

Jeudi et Vendredi : 14 h – 18 h

- Chantier de la nouvelle salle polyvalente : Monsieur le Maire informe le conseil que le chantier de la salle polyvalente va démarrer. La première réunion de coordination a lieu juste après la présente réunion.

Monsieur le Maire lève la séance à 15 h 00.